

**Mise à jour du
 Plan Local d'Urbanisme**
 afin d'intégrer le PPRT, les ZPPA, le classement des paysages du
 Canal du Midi, la servitude à proximité du nouveau poste de
 distribution de gaz et la servitude aéronautique de dégagement
 de l'aéroport de Béziers-Vias



Plan des servitudes d'utilité publique (1/7500)

décembre 2017

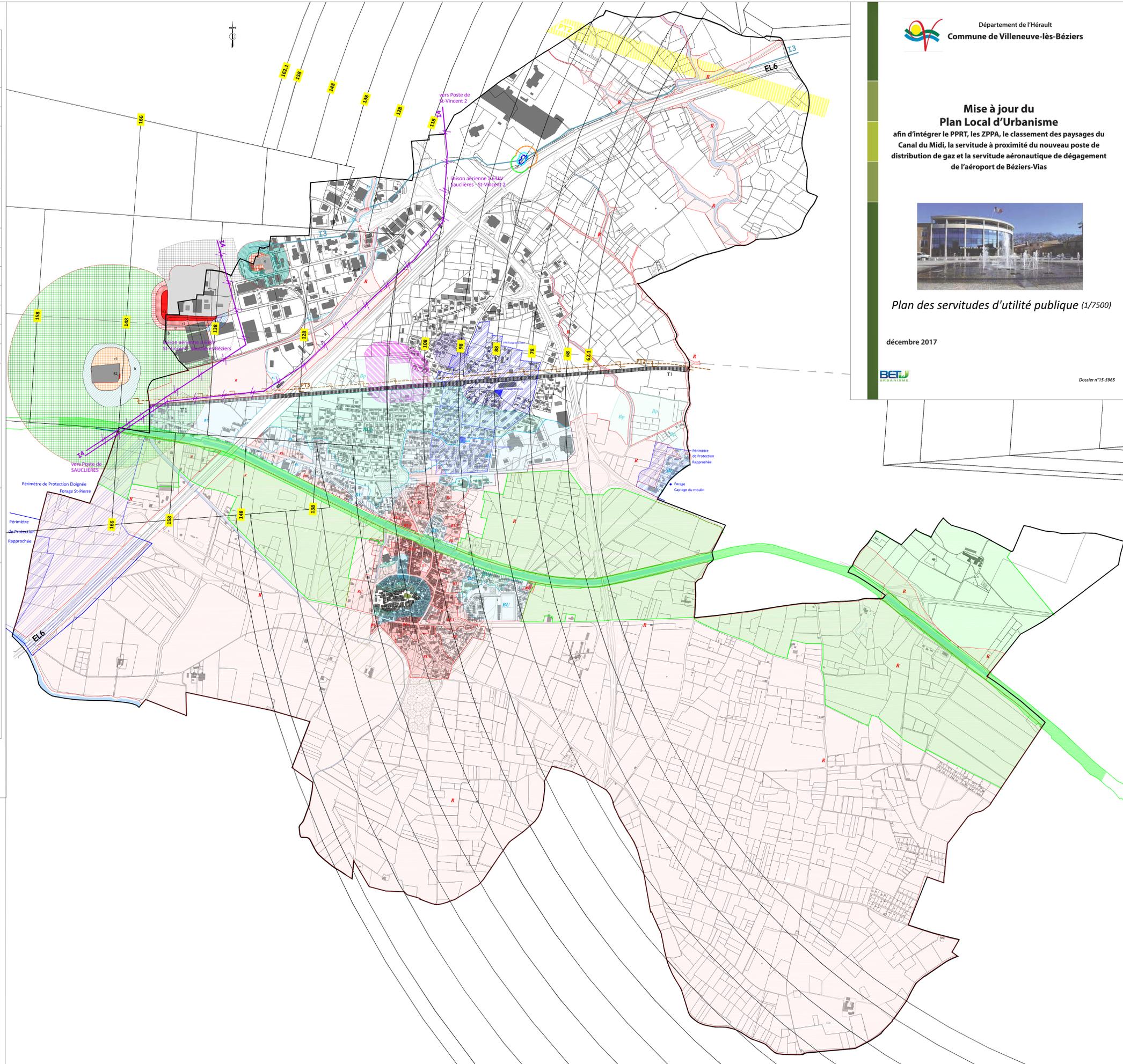


Dossier n°15-5965

Légende :

	AC 1 Périètre de protection des monuments historiques : église (inscription par arrêté du 11 octobre 1930)
	AC 2 Site classé du Canal du Midi
	Site classé des paysages du Canal du Midi (décret du 25 septembre 2017)
	AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL6 Servitudes grevant les terrains réservés à l'exécution des projets d'élargissement rectification, construction de sections nouvelles ou à la création de champ de visibilité
	I 3 phénomène dangereux de référence majorant sans éloignement des personnes pour la canalisation enterrée DN150 (50m)
	phénomène dangereux de référence majorant sans éloignement des personnes pour l'emprise (20m)
	phénomène dangereux de référence réduit avec éloignement des personnes pour la canalisation enterrée DN200 (5m), pour la canalisation enterrée DN150 (5m) et pour l'emprise (5m)
	I 4 Servitude relative à la distribution d'énergie électrique
	INT 1 Servitude au voisinage des cimetières
	PT 2 Servitude relative aux transmissions radioélectriques
	PT 3 Servitude relative aux communications téléphonique et télégraphiques
	T 1 Servitude relative à la SNCF
	T 5 Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Béziers-Vias (Arrêté du 4 mars 2016)
	T 8 Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles
Cf. Arrêté Préfectoral n° DREAL LRMP-DRI-2016-004	
PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du bassin versant de l'Orb approuvé le 08 novembre 2007	
	Zone rouge naturelle "R"
	Zone rouge urbanisée "RU1"
	Zone rouge urbanisée (habitat ancien) "RUJa"
	Zone rouge urbanisée "RU"
	Zone bleue urbanisée (habitat ancien) "BUJa"
	Zone bleue urbanisée "BU"
	Zone bleue urbanisée pluvial "BUp"
	Zone bleue pluvial "Bp"
PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques relatif au site des Entrepôts Consorts Minguez ECM approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2013	
	Périmètre d'exposition aux risques
	Zone d'interdiction r
	Zone d'interdiction sous conditions B
	Zone grisée - Limite foncière de l'entreprise source
PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques autour des sites GAZECHIM et SBM FORMULATION approuvé par arrêté préfectoral du 3 août 2015	
	Périmètre d'exposition aux risques
	Zone d'interdiction stricte R1
	Zone d'interdiction stricte R2
	Zone d'interdiction r1
	Zone d'interdiction r2
	Zone d'interdiction r3
	Zone d'interdiction sous conditions B1
	Zone d'interdiction sous conditions B2
	Zone d'interdiction sous conditions b
	Zone grisée - entreprise à l'origine du risque
	Zone uniquement concernée par des recommandations
	Parcelle SBM située à l'extérieur du périmètre d'exposition aux risques

Les zonages réglementaires des plans de prévention des risques (PPRN) et PPRT sont reportés à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.



Les zonages réglementaires des plans de prévention des risques (PPRN) et PPRT sont reportés à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.